

Séance du conseil municipal du jeudi 25 février 2010

M. FANNECHER, secrétaire de séance, donne lecture des comptes rendus des séances du 26 novembre et du 17 décembre 2009, approuvés à l'unanimité.

Toutefois, **Mme CANOVA** demande une modification concernant son intervention lors de la séance du 17 décembre : elle n'a pas qualifié le maire « d'antyclérical » comme il est relaté.

M. le Maire accepte que le compte rendu de cette séance prenne en compte la remarque de **Mme CANOVA**, puis il appelle la première question à l'ordre du jour.

1° Acquisition de terrains – Rapporteur JL AZAIS

1°) Par arrêté du 09 août 2007, Monsieur le Préfet de la Creuse a déclaré d'utilité publique l'établissement des périmètres de protection des captages de La Villatte et les travaux de protection autour de ces captages qui participent à l'alimentation en eau potable de la Ville.

Ceux-ci appartenant à la SCI La Vilatte, jamais juridiquement constituée, il nous a fallu obtenir l'accord des 13 actionnaires la composant.

Chacun d'entre eux a maintenant accepté de céder les 18 831 m² concernés moyennant le prix fixé par les Domaines, soit 4 500 € (3 750 € de prix principal + 750 € d'indemnité)

M. le Maire rend hommage à **Mme la Directrice Générale des Services** pour son opiniâtreté dans la conduite de ce dossier, aidée par **Mme RODEIX**, actionnaire de cette SCI constituée en 1950, mais dont les statuts n'ont jamais été déposés. La commune a obligation de protéger les captages, elle va pouvoir le faire et peut-être en créer de nouveaux. Les eaux ainsi captées sont ensuite traitées dans la station de la route de Limoges et leur coût est moindre pour la collectivité que celui des eaux achetées à La Rozeille. L'achat de ces terrains et les travaux de protection seront inscrits au BP 2010.

2°) Madame VILLATTE a fait part à la Municipalité de son souhait de céder les parcelles lui appartenant au Combadeau, section AS 17 et 18 d'une contenance de 6 940 m².

Celles-ci, traversées par un ruisseau représentent un intérêt pour la commune de part leur qualité de « zones humides » aux fonctions biologiques et hydrologiques intéressantes et permettent de constituer des réserves foncières.

Les Domaines consultés ont estimé la valeur de ces parcelles à 1 400 €, prix proposé à Mme VILLATTE qui l'accepte.

Mme LEGROS demande si les zones humides sont des zones inondables.

M. AZAIS répond que ces zones sont protégées car ce sont des lieux où la biodiversité est plus grande qu'ailleurs et constitue un patrimoine naturel à préserver.

M. le Maire note que ces parcelles ne sont pas constructibles.

3°) Afin d'agrandir la surface de terrains constructibles susceptibles d'être proposés aux futurs bâtisseurs, la Municipalité se propose d'acquérir des terrains à La Chassagne, appartenant à Monsieur Louis ROTURIER.

Il s'agit des parcelles AC 104 et 57 d'une contenance d'un peu plus de 25 000m² d'une part et partie de la parcelle BM 405 à laquelle M. ROTURIER a accepté d'ajouter deux petites parcelles (BM 367 et 374) qui permettront l'élargissement de la route d'accès, représentant 22 434 m², d'autre part, soit au total 47 434 m².

L'estimation des Domaines du 13 octobre 2009 était de 89 100 € pour les parcelles 104,57 et 405. Le prix fixé initialement par le vendeur à 109 000€ a été arrêté, après négociations, à la somme de 92 000 € , auxquels il conviendra de rajouter les frais d'agence, les honoraires du géomètre et ceux du notaire.

Les parcelles concernées par cette acquisition ont été matérialisées sur le plan ci-joint.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à procéder à ces acquisitions aux prix indiqués et l'autoriser à signer les actes correspondants, les crédits nécessaires devant être inscrits au budget 2010.

M. le Maire explique que ces parcelles s'ajouteront à celles déjà acquises par la commune il y a plus un an, d'une contenance de 6 ha, dévolues à l'habitat dans le quartier de La Chassagne. Les parcelles acquises seront

viabilisées pour être vendues aux particuliers et répondre au besoin de logements de la ville. Une réflexion va être menée avec un paysagiste pour qu'une partie de la parcelle de droite soit constituée en éco-quartier où les constructions devront avoir le label HQE (haute qualité environnementale). C'est la concrétisation des engagements pris pendant la campagne des élections municipales.

VOTE UNANIMITE

2° Echange de terrains – Rapporteur J.L AZAIS

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer deux actes portant échange de terrains :

1°) entre la Ville et Monsieur Jean RICHIN, demeurant au « Pré Cantrez ».

Celui-ci céderait à la Ville 7 parcelles, cadastrées ZA 5, 27, 26, 37, 114,214 et 220, d'une contenance totale de 28 073 m2, situées en majeure partie sur la ZI du Mont et en contrepartie, la Ville lui rétrocéderait 2 parcelles d'une contenance de 48 046m2, situées à côté de l'hôpital.

Monsieur Jean RICHIN répond à une sollicitation de la Commune. Les terrains acquis par elle feront ensuite l'objet d'une cession à la Communauté de Communes Aubusson-Felletin aux fins d'aménagement d'une nouvelle zone d'activité, désormais relevant de sa seule compétence.

Mme LEGROS note la différence notable de m2 dans l'échange avec **M. RICHIN**.

M. le Maire répond que la valeur cadastrale des terrains récupérés est supérieure, mais **M. RICHIN** a été pénalisé lors de la constitution de la ZI du Mont car il n'était pas possible alors de faire des échanges, et il a attendu longtemps avant de voir l'édification de la Zone.

Il est maintenant à la retraite, mais son fils poursuit l'exploitation de la propriété. L'échange en sa faveur est de 2 ha, et il conservera le bénéfice de la récolte sur la terre récupérée par la commune et de la coupe de bois. Un chemin d'exploitation sera réalisé le long de ces terrains. C'est une opération gagnant/gagnant. La Communauté de Communes rachètera à la commune le terrain pour étoffer ses réserves foncières.

2°) entre la Ville et Monsieur Bernard GAY demeurant à Alleyrat.

Il s'agit de parcelles de terrain situées à La Seiglière pour permettre l'installation de la poste, d'une contenance de 3 734m2 chacune.

Les parcelles concernées ont été matérialisées sur les plans que vous trouverez ci-joints.

3° Cessions de biens immobiliers – Rapporteur J.L AZAIS

1°) La Municipalité a été sollicitée par Monsieur Ernst-Jan KRUIDERING qui souhaiterait acquérir les anciens vestiaires du stade du Gôt Barbat, soit la parcelle AC 18, le terrain attenant section AC 19 de 675 m2 et une partie de la parcelle AC 17, soit 5 396,52 m2 lui permettant d'accéder à la Creuse.

Les parcelles AC 17 et 18 ont été estimées à 6 900 € par les Domaines et le terrain en sus à 1€ le m2.

Cette cession se ferait donc au prix de 6 900 €+53 96,52 €, soit 12 296,52 €, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à procéder à cette cession aux conditions indiquées et signer l'acte correspondant.

2°) Il vous est demandé d'autoriser le Maire à céder à La Poste une parcelle de terrain située à La Seiglière pour la construction d'un centre de tri. Cette parcelle d'une superficie de 5088,97 m2 serait vendue à 5,52 € le m2 soit la somme de 28 091,11 €.

M. le Maire précise que la poste souhaite aller vite dans la construction de son center de tri et cet échange va permettre le déplacement vers l'ouest du projet initial, au mètre carré près. Le terrain initialement prévu se trouvant en zone de remembrement, les délais de construction auraient été retardés. Par ailleurs, le département compensera à **M. GAY** le terrain nécessaire à la réalisation du futur carrefour.

VOTE UNANIMITE

4° Fixation d'une participation pour voies et réseaux sur la zone de La Seiglière.- Rapporteur J.L AZAIS

Par délibération du 22 novembre 2007, le conseil a instauré le principe d'une participation pour voies et réseaux à la charge du pétitionnaire d'un permis de construire sur un terrain non encore viabilisé. Les travaux concernés sont les réseaux, chaussées, trottoirs, éclairage public et études si nécessaire.

La Poste souhaite édifier un centre de tri sur la future ZA de La Seiglière. Le coût estimé des travaux s'élève à 107 293,43 €, soit 7,96 € du m2 pour la surface totale de la zone couverte par la PVR de 13 487,33 m2.

Il vous est proposé que la commune prenne à sa charge 50 % de ce coût et donc de fixer le montant de la PVR dû par la Poste à 3,98€ le m2. Sachant que la partie de son terrain assujetti à la PVR est de 5 088,97 m2, sa participation serait donc de 20 254,10 €.

VOTE UNANIMITE

5°Création d'un pôle Emploi-Formation - 2^{ème} tranche- demandes de subventions – Rapporteur D. RAPINAT

La 1^{ère} tranche du projet est maintenant très avancée puisqu'elle doit être livrée cet été. Elle va permettre d'accueillir les services de Pôle Emploi, de la Mission Locale de la Creuse, du Centre d'Information et d'Orientation et ceux de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'arrondissement d'Aubusson.

La deuxième tranche concerne le rez de chaussée, la deuxième moitié du second étage et le troisième étage. Elle va permettre de finaliser le complexe formation/ emploi, en complétant l'espace par une salle des congrès/salle d'exposition d'une capacité de 300 places au rez de chaussée, la réalisation de plusieurs salles de formation et de permanences, ainsi qu'un espace pépinière d'entreprises au second et troisième étage.

Le coût estimé de ces travaux qui seront répartis sur deux exercices budgétaires, s'élève à 1 807 656 € HT et le plan de financement qu'il vous est proposé d'adopter pourrait être le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre, honoraires, travaux, mobilier et matériel 1.807.656 €		Région-contrat de Pays	250.080,00 €
		Europe-FEDER	361.531,20 €
		Etat-DDR	440.000,00 €
		Commune	756.044,80 €
TOTAL	1 807 656 €		1 807 656,00 €

Mme SALLANDROUZE demande ce que représente le FEDER.

M. le Maire explique que c'est le Fonds Européen de développement des zones rurales. Il note que la Maison de l'Emploi a désormais son directeur en la personne de **Bernard JOMIER**, dont le bureau est pour le moment à la mairie. Il a commencé à travailler avec notamment la mise en place d'une formation au concours d'entrée à l'IFSI de GUERET pour devenir aide-soignante. L'ouverture du futur EPAH de la Courtine nécessitera le recrutement de 10 aides soignantes la MEF répond ainsi à une demande émanant de son territoire d'intervention.

M. DIAS s'inquiète du devenir de la Pépinière, espace mis à disposition de la Scène Nationale dans les locaux PHILIPS.

M. le Maire indique que cet espace sera maintenu, et qu'il y aura également des permanences des chambres consulaires, et un local dédié aux entreprises en phase de démarrage.

VOTE UNANIMITE

6° Fixation de tarifs – Rapporteur D. RAPINAT

L'une des deux parcelles achetées à Madame LESOUÉF à La Chassagne est constituée de jardins ouvriers que la Municipalité a décidé de conserver en l'état. Cependant, le prix des locations tenait compte antérieurement du nombre de parcelles et non de la surface. Il s'avère indispensable de revoir ce système et de fixer le tarif au m2.

35 parcelles ont donc été déterminées et mesurées et il vous est proposé de fixer le prix du m2 annuel à 0,10 € à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2010.

VOTE UNANIMITE

7° Désignation d'un conseiller – Rapporteur M. le Maire

Par courrier du 28 décembre 2009, l'Association TREMPLIN de Guéret (association d'insertion professionnelle et sociale) a émis le souhait que la Commune d'Aubusson soit représentée au sein de son conseil d'administration.

Il vous est donc demandé de désigner un conseiller qui sera appelé à siéger.

Désignation de Mme Françoise PINEAU, à l'unanimité

8° Dénomination d'une voie – Rapporteur M. le Maire

Il convient de donner un nom à la voie desservant la Maison funéraire qu'a fait édifier Monsieur MONTJOFFRE.

Vote à l'unanimité « Chemin de la Seiglière »

9° Attribution d'une subvention exceptionnelle – Rapporteur Mme PISANI

Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur des sinistrés d'Haïti par le biais de l'Association TI-MALICE de Guéret.

Mme CANOVA suggère d'organiser une manifestation. Pourquoi pas répond le Maire.

10° MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE GUERET -

Il convient d'apporter le soutien du conseil municipal d'Aubusson à l'Hôpital de Guéret dans sa lutte pour la défense de son service de radiothérapie.

Pour ce faire, il vous est proposé d'adopter le texte suivant :

Suite à l'annonce par le directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation de la fermeture programmée en juin 2010 du service départemental de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret, le Conseil Municipal d'Aubusson réuni ce jour dénonce avec force cette décision.

En effet, dans ces conditions, le Centre Hospitalier n'aura pas le temps de présenter un projet de coopération sanitaire qui pérenniserait ce service indispensable pour les Creusoises et les Creusois.

Basée uniquement sur les recommandations de l'Institut National du Cancer qui préconise la fermeture des centres de radiothérapie ne possédant qu'un seul appareil de traitement, sans tenir compte des spécificités territoriales, cette décision ne permettra plus aux usagers de se faire soigner efficacement et rajoutera l'éloignement à la souffrance.

Le centre de radiothérapie, entièrement rénové et inauguré au début de l'année 2007, est équipé de matériel performant représentant un investissement de plus de 3 millions d'euros.

Cette décision unilatérale est injuste et inacceptable.

Face à l'extrême gravité de cette décision, le Conseil Municipal d'Aubusson demande le maintien du service départemental de radiothérapie et que soit laissé aux professionnels le temps suffisant pour bâtir un projet de coopération avec d'autres établissements, qui permettra le maintien et la pérennité de ce service public à Guéret pour tous les usagers de santé.

Mme SALLANDROUZE regrette que les médecins d'Aubusson n'orientent pas leurs patients vers GUERET, mais privilégient Limoges ou Montluçon. Elle indique avoir appelé l'INCA (Institut national du cancer) qui lui a confirmé que s'il n'y avait pas deux accélérateurs dans une même unité médicale, il y aurait fermeture. Elle rappelle que la Cour des Comptes a épinglé l'INCA dans son dernier rapport pour dysfonctionnements.

Mme LEGROS interroge sur le projet de coopération avec d'autres centres régionaux.

M. le Maire explique que M. ROMERO, radio physicien à GUERET, a rendu compte des difficultés qu'il y aurait à se tourner vers Montluçon ou LIMOGES.

Après une discussion portant sur les problèmes liés aux soins en cancérologie en zone rurale, la motion est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LEGROS demande une réponse à sa question précédente relative à la Croix Rouge.

M. le Maire répond qu'il n'a pas été saisi par courrier d'une demande de révision de loyer de l'association.

Mme LEGROS se fait le porte parole des parents d'élèves du collège qui demandent l'installation d'un abri bus devant l'établissement.

M. le Maire indique que c'est un dossier en cours de réflexion englobant la circulation sur toute la place qui ne donne aucune satisfaction. La Région doit être impliquée et la perspective de la cité de la tapisserie va ajouter de la complexité à la problématique de circulation sur toute cette zone.

Mme SALLANDROUZE signale qu'en 2011 on célébrera le 200^e anniversaire de Jules Sandeau, elle suggère que la ville prévoit un hommage à l'écrivain.

Mme CANOVA demande si elle peut distribuer deux courriers que lui a remis M. SEBENNE concernant l'affaire de Mme MARTIN, ainsi que les statuts de l'école St Louis, où elle indique qu'une vente aura lieu dont les fonds iront à l'association TI MALICE pour HAITI.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 40.